



Frais de Notaire sur Soutte

Par **Manujack**, le 15/05/2014 à 11:32

Bonjour,

Dans le cadre d'une séparation à l'amiable, je souhaite garder notre maison d'une valeur de 390000 euros. Il reste 220000 euros à rembourser je dois donc une soutte de 85000 euros.

1. Quels seront les frais de notaire? Frais sur soutte + frais sur changement d'acte?
2. Ces frais sont partagés?
3. Est-il possible pour diminuer ces frais que mon épouse me fasse une donation de la maison et que moi je lui fasse ensuite un versement du montant de cette soutte (85000 euros sans passer par le notaire)?
4. Sinon, est-il possible de sous estimer la maison? par exemple dire qu'elle a une valeur de 260000 euros ainsi la soutte serait de 20000 (le reste: 650000 euros seraient versés en discrétion...)

merci pour votre réponse.

Cordialement

M.